

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 02 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 14 Septembre 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Excusé
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléant	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBEQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Excusée
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Excusée

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Pouvoirs	5
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Christian BARON donne pouvoir à Jean PINIER	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Gilles CARENTON	1
Patrice BOIRON donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Membres ayant pris part aux votes	27

INVITÉS (ÉES)		
Thierry LOGIE	Maire de Saint-Lactencin	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 06 Juin 2023
- Point n°3 : approbation du budget supplémentaire 2023
- Point n°4 : proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°5 : validation du nouveau contrat du chargé de mission LEADER
- Point n°6 : présentation de la nouvelle chargée de mission animation et planification écologique recrutée par le pays et ses missions
- Point n°7 : appel à manifestation d'intérêt : proposition d'une candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en septembre 2024
- Point n°8 : Projet alimentaire de Territoire : avenant à la convention de financement du 06/09/2021 signée avec le ministère de l'agriculture (DRAAF)
- Point n°9 : approbation des plans de financement actualisés pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2023
- Point n°10 : présentation du projet de « mise en relation des données « CarHab » avec la cartographie des habitats du DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre »
- Point n°11 : point d'information sur le lancement du programme LEADER 2023-2027
- Point n°12 : présentation du nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération des CRST
- Point n°13 : questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 06 Juin 2023 à Mâron

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 06 Juin 2023 à Mâron

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Approbation du budget supplémentaire 2023

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le budget supplémentaire 2023 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, conformément au document de présentation transmis et en rappelant le contexte :

- ROB approuvé en Comité Syndical le 5 décembre 2022
- Vote du Budget Primitif 2023 en Comité Syndical le 2 février 2023
- Vote du Budget Supplémentaire 2023 en Comité Syndical le 2 octobre 2023.

Pour mémoire les montants inscrits au Budget Primitif 2023 étaient les suivants :

- Section de fonctionnement : 586 990,00 euros
- Section d'investissement : 94 340,75 euros.

La proposition de Budget Supplémentaire 2023 porte sur les évolutions suivantes :

- Section de fonctionnement : 609 590,00 euros
- Section d'investissement : 97 301,76 euros.

Pour la section de fonctionnement, les évolutions proposées concernent les lignes suivantes :

Recettes

⇒ Compte 74 : dotations et participations :

- le montant global des dotations et participations augmente de 580 440 à 601 890 €, principalement grâce à l'acompte attendu pour la subvention « Fonds Vert » ingénierie pour le nouveau poste créé (21 284 €).
- pour le reste, les évolutions concernent un rééquilibrage entre les différentes sources de financement lié aux transferts de compétences de l'Etat vers la Région.

Dépenses

- ⇒ Compte 61 : services extérieurs
Rééquilibrage entre lignes de dépenses pour intégrer certaines hausses plus importantes que prévues (loyer, assurance).
- ⇒ Compte 62 : autres services extérieurs
Réévaluation significative de la ligne « rémunérations d'intermédiaires » pour intégrer le coût en évolution de prestations confiées aux partenaires (Indre Nature, Chambres d'agriculture,...)
- ⇒ Compte 64 : charges de personnel :
Grâce à la subvention « Fonds Vert », recrutement d'une nouvelle chargée de mission, prise en compte de son salaire pour la fin d'année 2023.
De plus un rééquilibrage des frais de personnel est opéré suite à l'évolution de la structure du personnel (recrutement d'une contractuelle pour le poste d'assistante de direction – comptable à la place d'une fonctionnaire titulaire).
A noter que la hausse des salaires due à l'inflation, suite aux annonces gouvernementales avant l'été 2023, avait été anticipée. Cette hausse sera toutefois impactante pour le budget des prochaines années.

Pour la section d'investissement, les évolutions proposées concernent :

- la prise en compte dans les recettes de la revente à la CCVIB des climatiseurs achetés il y a quelques années par le Pays
- la prise en compte en dépenses et en recettes des investissements nécessaires pour le jalonnement de l'itinéraire équestre d'Artagnan, suite à la demande formulée par le Comité Départemental d'Equitation. Les dépenses avancées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre seront reversées par les communes concernées par l'itinéraire, conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 6 juin 2023.

A noter que le taux de réalisation de la section d'investissement est aujourd'hui très faible, il va augmenter très significativement d'ici fin 2023 avec le démarrage de l'étude de stratégie économique ce qui va générer le paiement de premières factures.

Après l'avis favorable du Bureau Syndical le 12 Septembre 2023 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le Budget supplémentaire 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Proposition de prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Christophe AUFRERE est arrivé le 1^{er} novembre 2021 et a intégré le syndicat mixte par voie de détachement pour une période de 2 ans. Proche de la date échéance, il est nécessaire d'assurer la continuité à partir du 1er novembre 2023.

Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2024.

Cela permettra notamment d'assurer la finalisation du CRST en cours, de mener la concertation en vue de l'élaboration des prochains CRST qui seront signés à l'échelle des EPCI mais négociés à l'échelle du bassin de vie, d'assurer le suivi et le rendu de l'étude de stratégie économique prévue entre septembre 2023 et juin 2024 et, également, de préparer la candidature du Pays pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP 2024) prévues en septembre 2024.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE la prolongation du détachement du directeur, Monsieur Christophe AUFRERE, pour une période d'un an, à partir du 1er novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Validation du nouveau contrat du chargé de mission LEADER

Le contrat de travail du chargé de mission LEADER arrivant à échéance au 15 Septembre 2022, il convient de le prolonger.

Initialement en charge du programme LEADER et de l'animation du PAT, Thibault MOURIER a été recruté au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 15 septembre 2022 pour un CDD d'une année.

Au terme de cette première année, il est proposé de réorienter les missions de Thibault MOURIER sur le programme LEADER, les financements obtenus grâce à la candidature validée par la Région permettant un financement de son poste à temps plein pour les 3 premières années du programme.

A noter pour mémoire que c'est actuellement sur ce poste qu'est prévu le temps dédié à l'appui au fonctionnement du Conseil de Développement, ce qui se poursuivra à l'avenir.

Au regard de la qualité du travail assuré par Thibault MOURIER depuis son arrivée, de ses compétences sur la réglementation relative aux fonds européens et de sa très bonne connaissance du réseau d'acteurs après cette première année, il est proposé de prolonger Thibault MOURIER avec un nouveau CDD portant sur une durée de trois ans.

Le contrat de travail, prenant en compte cette durée de trois ans, prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, avec une actualisation sur la base du passage à l'échelon supérieur (6ème échelon) avec un indice brut 611, indice majoré 513.

Lors de la réunion du 12 Septembre 2023, les membres du Bureau Syndical ont émis un avis favorable sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- VALIDE le nouveau contrat du chargé de mission LEADER pour une durée de trois ans, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2023,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUNGAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Appel à manifestation d'intérêt : proposition d'une candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en Septembre 2024

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP - Territoires de projet) appuie l'expression nationale des Pays, des Pôles territoriaux, des Territoires de projet, des GAL et de leurs Conseils de développement. Son objet est de fédérer les Territoires de projet, d'être leur porte-parole, de les représenter auprès des pouvoirs publics et de favoriser un échange permanent d'informations entre eux et de mutualiser leurs expériences.

Dans ce cadre l'ANPP - Territoires de projet organise annuellement une manifestation nationale :

- soit les États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP), réunissant les élus et techniciens des Territoires de projets.

Prévus initialement fin 2023, les prochains EGPP se tiendront à La Rochelle les 1^{er} et 2 février 2024 ;

- soit les Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP), à destination des techniciens des Territoires de projet. Ces dernières années, des RTPP se sont tenues :

- à Toulouse, les 25 et 26 Septembre 2017, et ont réuni près de 250 personnes,
- à Clermont-Ferrand, les 27 et 28 Juin 2019, avec autant de participants,
- à Figeac, les 29 et 30 septembre 2022, réunissant environ 300 participants.

Les RTPP ont pour objectif de répondre aux évolutions de la mission de développeur territorial au sein des Pays et PETR, en proposant via un possible partenariat avec le CNFPT deux journées d'échanges et de formation sur le métier de développeur territorial, en abordant des questions relatives au droit, au management, à la communication, à la gestion RH, au montage de dossiers,...

Les Rencontres techniques sont également l'occasion de mettre en lumière la dynamique du Territoire hôte, par la présentation d'initiatives locales dans des ateliers et des visites sur le terrain, ou encore par la proposition de profiter pré- ou post-congrès de séjours touristiques en lien avec l'Office de tourisme local. Elles seront également l'occasion de mobiliser pleinement les prestataires locaux et d'occuper le parc d'hébergements.

Les prochaines RTPP sont prévues pour se dérouler courant septembre 2024, sur deux journées et de préférence un lundi / mardi ou jeudi / vendredi, permettant une plus ample mobilisation des participants.

De plus, si ces rencontres pouvaient s'adosser à un événement culturel local, cela serait un plus.

Dans son dossier de candidature, le Territoire organisateur candidat devra notamment présenter le ou les sites d'accueil pour :

- une salle plénière de 250-300 places,
- quatre salles pour des ateliers (dont celle de la plénière),
- une salle de restauration pour les deux déjeuners,
- des espaces pour les deux pauses café et des stands (Librairie avec linéaire de 10m, plus 2/3 stands), un espace privatif (presse et organisateurs),
- un lieu pour la soirée cocktail dinatoire et proposer des visites de sites.

Le Territoire organisateur candidat aura la charge de la gestion des inscriptions (en ligne) et mettra à disposition les informations utiles aux congressistes pour les hôtels. Il est envisageable de mobiliser l'Office de tourisme notamment sur ce point.

Le Territoire organisateur candidat supporte la prise en charge des espaces, des frais liés aux déplacements des intervenants, de la communication, de l'animation des RTPP et des restaurations. Le Territoire organisateur candidat assure le portage financier et budgétaire de l'événement et propose un budget prévisionnel.

En première approche, en fonction du nombre de participants, le budget prévisionnel devrait être compris entre 50 000 € et 66 000 €.

Une partie importante des recettes couvrant ce budget est issue des frais d'inscriptions des participants.

L'ANPP - Territoires de projet s'engage à contribuer à hauteur de 10 000 € au budget du Territoire organisateur lauréat.

Afin de compléter celui-ci, sont naturellement associables financièrement tous les partenariats, tels que le Conseil Régional, le Conseil Départemental ainsi que les Intercommunalités, partenaires locaux, consulaires, entreprises le cas échéant,... du territoire.

Un partenariat avec les autres syndicats mixtes de Pays, à l'échelle départementale, est également envisageable ainsi qu'un appui de l'association pour la promotion de la politique des Pays dans la Région Centre Val de Loire (A3P).

La candidature est à adresser à ANPP - Territoires de projet, avant le 10 Novembre 2023, minuit.

Eu égard à l'intérêt pour le territoire de porter une telle manifestation, faisant suite de plus à l'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques prévues en août et jusque début septembre 2024, la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre apparaît comme une opportunité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE des éléments nécessaires pour déposer un dossier de candidature pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en septembre 2024,
- AUTORISE le Président à préparer le dossier de candidature et à l'adresser à L'ANPP dans les délais impartis, soit avant le 10 Novembre 2023, minuit.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUNGAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Projet Alimentaire de Territoire : avenant à la convention de financement du 06/09/2021 signée avec le ministère de l'agriculture (DRAAF)

Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre a signé avec l'Etat/DRAAF Centre Val de Loire, une convention portant sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) intitulée « ensemble mettons la main à la PAT ».

Cette convention n°2021-PR-18 a été signée le 06/09/2021. A noter que celle-ci porte sur un calendrier de mise en œuvre prévu sur 3 ans et courant d'avril 2021 au 30 avril 2024. La signature tardive de la convention a donc décalé le démarrage pour sa mise en œuvre dès le départ de cinq mois environ.

Cette convention a fixé le financement global destiné au Pays sur la période de 3 ans à hauteur de 70 022,00 €.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, ainsi que le CPIE Brenne-Berry, prestataire désigné pour la mise en œuvre de certaines actions du PAT, ont connu un turn-over important ces deux dernières années, dans un contexte (notamment en 2021 et début 2022) où la crise sanitaire liée au COVID-19 ne permettait pas une organisation optimale de réunions ou de séminaires ouverts à un large public.

Un certain nombre des actions prévues dans la convention de financement a donc pris un retard de plusieurs mois et, pour certaines actions prévues avec le CPIE, ne débutent ainsi concrètement qu'au cours de cette rentrée de septembre 2023. A ce jour 42 013,20 € ont été versés par la DRAAF, soit 60% des financements prévus. Or le niveau de réalisation des actions n'atteint pas ce taux à ce jour.

Après des échanges avec la DRAAF Centre Val de Loire, il a donc été convenu d'établir un avenant à la convention n°2021-PR-18 du 06/09/2021, permettant d'intégrer le décalage de calendrier selon les modalités suivantes :

- au vu du décalage de l'engagement financier des actions, il est proposé de renoncer au troisième versement de 35% prévu à l'échéance du 30/09/2023 (article 4 de la convention), et de reporter le montant de l'acompte dans le cadre du solde de la subvention à toucher en 2024, le solde prévisionnel maximum étant ainsi porté à hauteur de 28 008,80 € ;
- en cohérence avec le décalage du calendrier de mise en œuvre des actions, il est proposé de reporter l'échéance finale de la convention à la date du 31 juillet 2024 (au lieu du 30 avril 2024), permettant ainsi la mise en œuvre et la finalisation des actions prévues ;
- enfin, il est proposé que les rapports à produire par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, à la fin de la mise en œuvre de la convention, soient transmis à la DRAAF au plus tard dans les 2 mois suivant la nouvelle échéance de la convention, soit au plus tard le 30/09/2024.

Le projet d'avenant avait été communiqué aux membres du Comité Syndical préalablement à la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'avenant à convention n°2021-PR-18 du 06/09/2021 signée entre l'Etat (DRAAF) et le Pays Castelroussin Val de l'Indre
- AUTORISE le Président à signer cet avenant

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 02 Octobre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 02 Octobre à 18 heures à Buzançais, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 14 Septembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 22 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE, Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVEROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Patrice BOIRON), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Marc BLANCHET (et son suppléant Renault CARBONNE), Patrice BOIRON (et sa suppléante Françoise GUILLAUME), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUNGAN),

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Philippe DEVAULT (suppléant de Christian BARON), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe METIVIER, Agnès PERROT (suppléante d'Eric FRESNEAU)

Approbation des plans de financement actualisés pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2023

L'année 2023 marque la 5^{ème} année d'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre. Afin de réaliser les actions programmées en 2023, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, maître d'ouvrage du site Natura 2000 depuis le 5 octobre 2018 et renouvelé dans ce rôle pour une nouvelle période de 3 ans le 7 décembre 2021, sollicite des demandes de subventions auprès du FEADER et de la région Centre-Val de Loire.

Pour mémoire la Région Centre-Val de Loire est la nouvelle autorité de gestion des sites Natura 2000, depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi 3DS (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale).

Un premier plan de financement, pour l'année 2023, a été approuvé par les membres du Comité Syndical à l'occasion de la réunion du 5 décembre 2022.

Or les modalités de financement pour l'animation des sites Natura 2000 à partir de 2023 n'ont été validées par la Région Centre-Val de Loire qu'au cours de la Commission Permanente Régionale qui s'est tenue le 7 juillet 2023. De plus la mise à disposition de l'application informatique annoncée pour gérer les demandes de financement puis les paiements, qui sera mise à disposition par la Région, n'est annoncée que pour le mois de novembre prochain.

Dans le cadre du dépôt de la demande de subvention à venir à déposer auprès de la région, il est proposé une mise à jour de ce plan de financement. Pour mémoire celui-ci intègre le financement du poste de chargé de mission de l'animation du site Natura 2000, à hauteur de 0,5 ETP, et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), pour 0,15 ETP.

Le plan de financement actualisé pour l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2023 est le suivant :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recettes (€) TTC	Nature de la recette
Salaire brut + charges patronales <i>Elodie Joliveau-Vallée</i> (animation et mise en œuvre des actions du DOCOB et PAEC)	24 977,00 €	78 436,81 € 19 609,21 €	FEADER (80%) Région Centre-Val de Loire (20%)
Salaire brut + charges patronales <i>Valérie Devineau</i> – réalisation des supports de communication liés au site	10 550,50 €		
Frais indirects (forfait 15% des frais salariaux retenus)	5 329,12 €		
Suivis naturalistes (libellules et papillons)	17 250,00 €		
Conception et installation de panneaux d'information sur le site Natura 2000 (12 panneaux = 12 communes concernées)	10 000,00 € (maximum)		
Prestations externes pour l'appui à la mise en œuvre et au suivi du PAEC 2023	29 939,40 €		
TOTAL	98 046,02 €	98 046,02 €	

En 2023, pour la 4^{ème} année consécutive, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a déposé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour proposer à des agriculteurs volontaires d'engager des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont un des outils permettant de préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen présents en Vallée de l'Indre. Elles ont également pour objectif de valoriser des pratiques agricoles déjà vertueuses pour le milieu ou d'accompagner les exploitations vers un changement de pratique pour être davantage en accord avec les habitats et les espèces en place et garantir ainsi leur survie.

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER 2023/2027 et des nouvelles modalités de souscription des MAEC, il est dorénavant demandé à l'opérateur de réaliser un diagnostic agricole pour tout agriculteur qui souhaiterait s'engager dans une ou plusieurs mesures agricoles.

Pour réaliser les diagnostics nécessaires, avec l'appui des structures co-animatrices du PAEC (Chambres d'agriculture de l'Indre et l'Indre et Loire, associations Indre Nature et la Sepant), le Pays Castelroussin Val de l'Indre a répondu à un appel à projets de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Centre-Val de Loire) selon le plan de financement détaillé ci-après :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recettes (€) TTC	Nature de la recette
Salaire brut + charges patronales <i>Elodie Joliveau-Vallée</i> (réalisation des diagnostics)	2 200,00 €	28 581,00 €	DRAAF Centre-Val de Loire
Frais indirects	1 100,00 €		
Prestations externes pour la réalisation des diagnostics	25 281,00 €		
TOTAL	28 581,00 €	28 581,00 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et du PAEC pour l'année 2023, ainsi que le plan de financement pour la réalisation des diagnostics dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire, de la DRAAF et du FEADER et de SIGNER tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE